

Département de la Drôme

COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

Plan Local d'Urbanisme

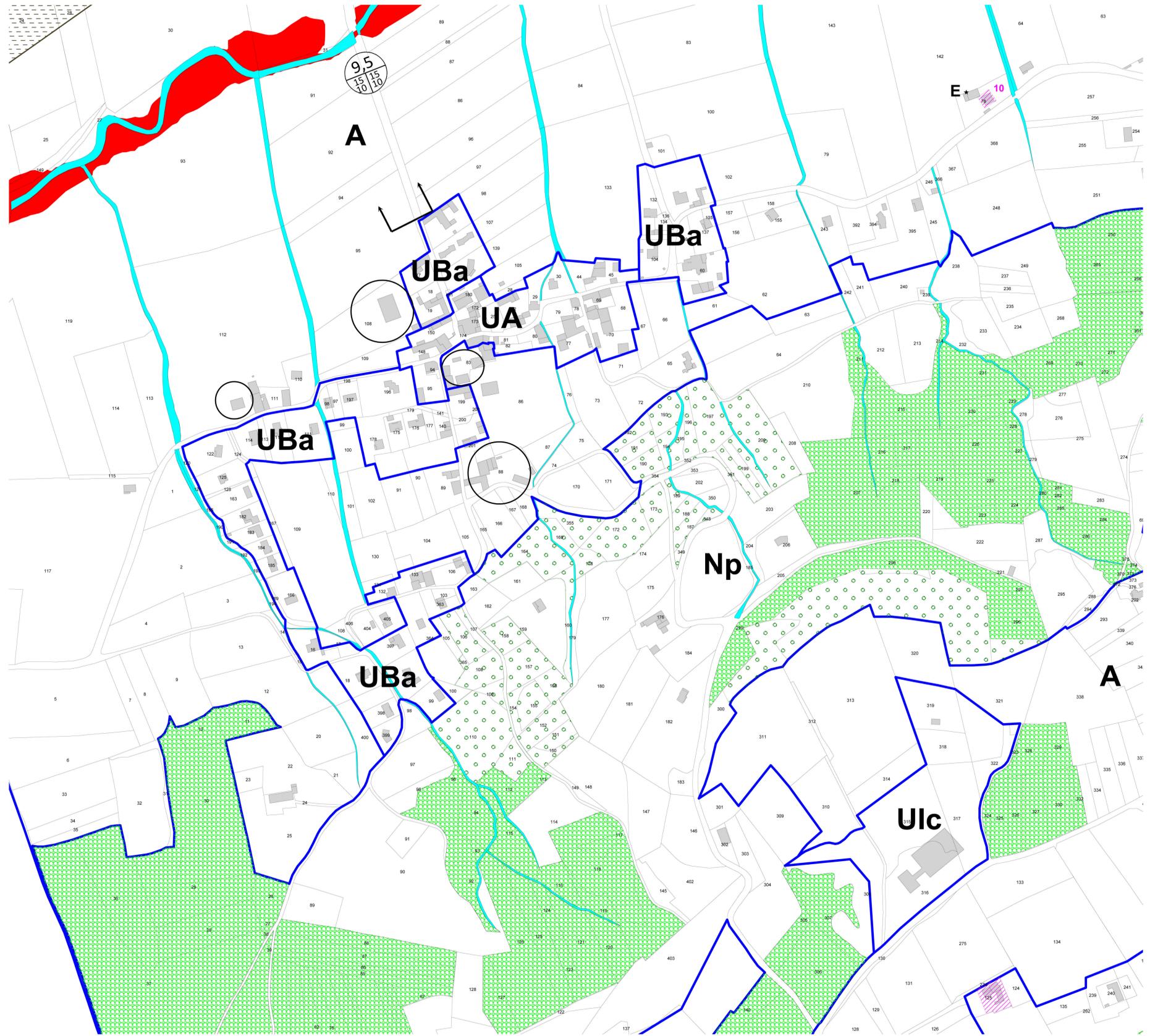
Modification simplifiée n°3

Pièce 4
Planche 4 - Les Epars

Echelle : 1/2500

Notification aux personnes publiques associées
et mise à disposition du dossier

FOLIA
URBANISME - PAYSAGE - ARCHITECTURE



Légende :

- Limite de zone
- Espace boisé classé
- Exploitation agricole (siège d'exploitation et/ou bâtiments d'exploitation)
- Identification de corridor écologique

ZONE URBAINE
UA Zone urbaine à la morphologie ancienne à vocation mixte
Habitat, artisanat, activités compatibles avec la zone

UBa Zone urbaine à vocation mixte du hameau des Epars

ZONE URBAINE A VOCATION D'ACTIVITE

Uic Zone réservée aux activités liées à l'usine

ZONE AGRICOLE

A Zone agricole

ZONE NATURELLE

N Zone naturelle

Np Secteur naturel de qualité paysagère

Eléments de paysage et bâtis à préserver
(article L.151-19 du CU)

- ① Elément bâti à préserver
- Elément de paysage à préserver

Changement de destination (article L.151-11 du CU)

★A Constructions pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Secteur de risques naturels (R.123-11b) :

ALEA NATUREL
Zone inconstructible sous exception prévue Secteur R1

Marge de recul

- Largeurs de plateforme
- Marge de recul par rapport à l'axe de la route : habitation
- Marge de recul par rapport à l'axe de la route : autres constructions

Limite d'application des marges de recul